

## DECLARATION DE SOUMISSION

### 1) Entreprise évoluant dans le Secteur principal de la Construction (Gros-œuvre).

- a) Par la présente, l'entreprise sous-traitante, de travail temporaire, bailleuse de service ou qui prête de la main-d'œuvre

.....

déclare se soumettre à la CCT cantonale (CCT 2012 Genève), ainsi qu'à la CN 2012-2015 du Secteur principal de la construction (Gros-œuvre) au sens de l'article 356 b CO.

- b) L'entreprise (adjudicatrice)

.....

accepte cette déclaration de soumission au nom des parties contractantes.

### 2) Entreprises évoluant dans un secteur AUTRE que celui du Secteur principal de la construction (Gros-œuvre).

- a) Par la présente, l'entreprise sous-traitante, de travail temporaire, bailleuse de service ou qui prête de la main-d'œuvre

.....

déclare se soumettre à la Convention collective applicable à son secteur, désignée ci-dessous.

.....

- 3) L'entreprise sous-traitante, de travail temporaire, bailleuse de service ou qui prête de la main-d'œuvre, désignée sous points 1) ou 2) s'engage à appliquer la convention collective à tous ses travailleurs, syndiqués ou non.

Elle s'engage à se soumettre aux procédures de contrôle prévues par la convention collective applicable.

Si elle confie, à son tour, des travaux à une entreprise sous-traitante (sous-sous-traitance), de travail temporaire, bailleuse de service ou qui prête de la main-d'œuvre, elle doit respecter les mêmes obligations que toute autre entreprise soumise à la convention collective applicable.

Tampon et signature  
de l'entreprise adjudicataire (principale)

Tampon et signature  
de l'entreprise sous-traitante  
ou de travail temporaire  
ou qui prête de la main-d'œuvre